CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E8810** **VALABLE JUSQU'AU** **25/05/2027**

ÉDITÉ LE 22/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/11/2005

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 02/01/2024

Capital : 195 930

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SALON DE PROVENCE

Siret : 488 070 806 00028

Code NACE : 4311Z

Numéro caisse de congés payés : 9019245

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000/001593255/23

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000/001593255/23

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : DSD

Sigle : DSD

22 AVENUE DE ROME
ZI LES ESTROUBLANS
13127 VITROLLES

Téléphone : 04 42 10 62 00 **Fax :** 04 42 45 12 51

Portable : 06 74 55 30 73

Responsabilité légale :
EL HADRI BRAHIM PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.dsd-global.fr

E-mail : belhadri@dsd-global.fr

Effectif moyen : 30 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 14 000 000 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1112	Démolition - déconstruction (Technicité confirmée)	30	13/02/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/04/2026 09:11

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.